

# On vous dit tout sur ...



## → Le crédit d'heures de vos élus !



Chaque membre titulaire du CSE dispose de **24 heures** de délégation par mois.  
Chaque représentant syndical au CSE dispose de **20 heures** de délégation par mois.

Ces crédits d'heures sont annualisables et mutualisables dans une limite d'utilisation d'une fois et demi le crédit d'heures initial, soit 36 heures par mois pour les membres titulaires du CSE et 30 heures par mois pour les représentant syndicaux au CSE.

### S'ajoute à cela :

Chaque organisation syndicale représentative dans l'organisme bénéficie d'autorisations d'absence pour le fonctionnement du syndicat local dont la répartition est la suivante :

- Syndicat SUD : **1360 heures/ an**
- Syndicat CGT : **791 heures/ an**
- Syndicat CFE-CGC : **281 heures/an**

## → Le quotient familial !



Lors de la dernière campagne électorale, on a tenté de vous faire croire que la CGT était pour le retour du quotient familial. De nouveau, des écrits indiquent que la CGT refuse d'aider à la gestion des œuvres sociales depuis 2013 car elle souhaite l'application du quotient familial.

Alors soyons clairs une bonne fois pour toute !

**« LA CGT TE DIT QUE NON !!!!!!! »**

On entend parler depuis ces dernières années de besoin de médiation, d'absence de dialogue, de réduction des heures des élus, de fermeture de local syndical .... Pourquoi à votre avis ?

**Parce que l'agressivité, les propos humiliants et irrespectueux, l'absence de transparence des informations et documentations en lien avec le fonctionnement du CSE créent un climat de tension qui est tout sauf propice à la mise en place du nouveau CSE « SUD-CGT-CGC ».**

Un beau site internet ne fait pas tout !

Alors **OUI** on aimerait faire partie de la commission des œuvres sociales et faire tourner la boutique en l'absence de Wanda !

Mais quand déjà, vos élus SUD ont du mal à nous dire « Bonjour ! » On vous avoue que ce n'est pas gagné !